

Compétitions et attribution des points FFS SAUT et COMBINE NORDIQUE

PREAMBULE

Seuls les coureurs possesseurs d'une licence Carte Neige « Compétiteur Jeune » ou « Compétiteur Adulte » en cours de validité peuvent prendre le départ d'une compétition homologable.

Pour toutes les catégories, **la licence Carte Neige** « Compétiteur Jeune » ou « Compétiteur Adulte » **est obligatoire** pour prendre le départ d'une course officielle inscrite au calendrier Fédéral (régional ou national).

Participants Etrangers : Les participants étrangers devront obligatoirement être titulaires d'un titre fédéral de participation en cours de validité y compris lorsqu'ils sont titulaires d'une licence nationale de leur fédération ou d'une licence FIS (sauf si la FFS a une convention avec l'une de ces fédérations nationales ou si la compétition est inscrite au calendrier FIS).

☞ Voir rubrique [Fédération/Règlementation/Règles communes] « **Participation aux compétitions** » <http://www.ffs.fr/federation/reglementation/regles-communes>

Compétitions et attributions des points FFS

Seules les épreuves de Saut et de Combiné Nordique homologables, inscrites au calendrier fédéral (national ou régional) peuvent prétendre à l'attribution de points FFS pour les coureurs titulaires de la licence Carte Neige « Compétiteur Jeune » ou « Compétiteur Adulte » (toutes catégories). Le calendrier Fédéral peut être consulté sur le site www.ffs.fr (rubrique : Saut ou Combiné Nordique\Compétitions\Calendrier) avec indication du codex attribué à chaque épreuve.

Calcul des points course :

➤ SAUT :

Les points course sont calculés selon la formule suivante :

$$\text{Points course} = ((T_0 - T) \times F) / T_0 \quad \begin{array}{l} \{T = \text{Points Saut du coureur} \\ (T_0 = \text{Points Saut du premier}) \end{array}$$

(Coefficients « F » pour le Saut : 350)

➤ COMBINE NORDIQUE :

Les points course sont calculés selon la formule suivante :

$$\text{Points course} = \left(\frac{T}{T_0} - 1 \right) \times F \quad \begin{array}{l} \{T = \text{Ecart de temps + temps Fond du coureur en seconde (*)} \\ (T_0 = \text{Ecart de temps + temps Fond du premier en seconde (*)}) \end{array}$$

Coefficients « F » pour le Combiné Nordique : 300

(*) : issu du résultat du Combiné Nordique

Calcul de la pénalité des courses : « SAUT » et « COMBINE NORDIQUE » :

Le calcul de la pénalité pour les épreuves Saut et Combiné Nordique s'effectue de la façon suivante :

- 1 - Prendre les 3 meilleurs points FFS, des 5 premiers du classement de l'épreuve concernée**
- 2 - Additionner les points FFS des 3 meilleurs points FFS.**
- 3 - Diviser ce total par 3,75 pour obtenir la pénalité**

Exemple : Calcul de pénalité de course FFS

RANG. DU CLASSEMENT	NOM - PRENOM	Point FFS	(A) Les 3 Meilleurs points FFS	Points de la Course
1	NOM 1	62.59	62.59	0,00
2	NOM 2	63.71		1.15
3	NOM 3	59.61	59.61	8.42
4	NOM 4	59.59	59.59	12.62
5	NOM 5	85.75		12.95
			A : 181.79	
TOTAL A	181.78 / 3.75 =	PENALITE COURSE :		48.48

NB :

- Une note forfaitaire de 350 points en Saut et 300 en Combiné Nordique sera attribuée aux concurrents les moins bien classés.
- Si parmi les 5 premiers sur la liste des résultats il n'y a pas 3 concurrents Hommes ou Dames classés une note forfaitaire de 350 points en Saut et 300 en Combiné Nordique sera attribuée aux non classés.
- Concurrents ex aequo à la 5^{ème} place, prendre le coureur qui a les meilleurs points
- Pour les épreuves filles, la règle ci-après est appliquée («Calcul de la pénalité course féminine »).

Calcul de la pénalité course féminine Saut

Une compétition avec au moins 3 ou 4 filles à l'arrivée donne lieu au calcul de la pénalité. Une note forfaitaire de 350 points en Saut et 300 en Combiné Nordique sera attribuée aux non classés.

Cas particuliers pour le calcul de la pénalité des épreuves de SAUT et Combiné Nordique

FFS :

La pénalité MINIMUM sera de 20 pour toutes les épreuves FFS Hommes (Saut et C.N.)

La pénalité MINIMUM sera de 20 pour toutes les épreuves FFS Dames (Saut et CN) (Max. 60 pour les épreuves Nationales)

FIS

S'il n'est pas possible de calculer une pénalité la pénalité MAXIMUM appliquée sera :

Pénalité MAXIMUM en Saut et Combiné Nordique:

Coupe du Monde – JO – Chpts du Monde	0
Coupe Continentale (CC) – Chpts du Monde Juniors	10
Coupe OPA – Jeux Nordique OPA	20
FIS Cup – Juniors (Courses Eté)	60
Jeux Nordique de l'OPA – FOJE	60
FIS (U17 – U15)	60
FIS (U13)	80

Elaboration des classements :

L'élaboration des classements SAUT et COMBINE NORDIQUE est faite par la FFS sous le contrôle du Bureau Technique National Nordique. Seules les épreuves homologuées permettent d'attribuer des points FFS.

Le classement final d'un coureur (note) sera déterminé en faisant :

- ⇒ **3 courses** ou plus durant la période de prise en compte des épreuves (Nationales et Internationales) :
On fait la moyenne des 3 meilleurs courses (points courses + pénalité course), il obtiendra cette note
- ⇒ **2 courses** durant la période de prise en compte des épreuves (Nationales et Internationales) :
On fait la moyenne des 2 meilleurs courses (points courses + pénalité course) puis on rajoute 20 points (supplément simple). Par contre si cette note obtenue est inférieure à sa note de la liste support il gardera sa note de la liste support.
- ⇒ **1 course** durant la période de prise en compte des épreuves (Nationale et Internationale) :
On rajoute 40 points (supplément double) au point course + pénalité course. Par contre si cette note obtenue est inférieure à sa note de la liste support il gardera sa note de la liste support.
- ⇒ **0 course** durant la période de prise en compte des épreuves :
On rajoute :
 - 40 points (supplément double) à sa note de la liste support
 - Ou 20 points (supplément simple), si le coureur a le statut de blessé, à sa note de la liste support.
- *Lors du calcul des points FFS de la nouvelle saison on utilise une liste support, la 1^{ère} liste de la saison passée (Novembre). Exemple pour la sortie de la liste de points FFS de fin de saison (Mai 2020 et Novembre 2020) on utilisera la liste de points FFS N° 120 (Novembre 2019). Cette liste support est également utilisée pour la sortie des listes en cours de saison.*
- *En Saut et CN à compter de la 2^{ème} liste il y a une actualisation des points valable pour la saison en cours prenant en compte les résultats de l'été 2020.*

Nota :

Suite à l'arrêt des compétitions FFS cette saison 2020/2021 lié à la situation COVID, toutes les listes à compter du 1^{er} juillet 2021 et ceux tout au long de la saison 2021/2022, tiendront compte de cette règle de calcul de la note :

Le mode de calcul et les périodes de prises en compte des résultats seront inchangés mais à la fin du calcul de cette note on appliquera cette règle :

- si la note d'un coureur est supérieure à celle figurant sur la 1^{ère} liste (N° 121 – Novembre 2020) il conservera son classement. **Ce classement sera suivi du symbole « % »**
- les coureurs n'ayant pas renouvelés leur licence cette saison (2020/2021) bénéficieront de cette mesure à la sortie d'une nouvelle liste de points s'il renouvelle leur licence en 2021/2022.

Elle s'arrêtera lors de la sortie de la dernière liste de points FFS de la saison 2021/2022 (mai 2022).

Pour connaître les dates de sortie des listes :

☞ Voir rubrique [Saut ou Combiné Nordique/Règlement/Règlementation Saut ou Règlementation Combiné Nordique] « **Parution des listes** » <http://www.ffs.fr/pdf/reglements/REGSAUTCN/FFSreg-sautcn3b.pdf>

Barème des suppléments :

SUPPLEMENT SIMPLE		SUPPLEMENT DOUBLE	
FOND	= 20 Points	FOND	= 40 Points
ROLLERSKI	= 20 Points	ROLLERSKI	= 40 Points
BIATHLON	= 20 Points	BIATHLON	= 40 Points
SAUT	= 20 Points	SAUT	= 40 Points
COMBINE NORDIQUE	= 20 Points	COMBINE NORDIQUE	= 40 Points

Demande de statut de blessé :

Coureurs malades ou accidentés :

- Trois performances réalisées : moyenne des notes.
- Deux performances réalisées : ajouter à la moyenne des 2 notes un supplément simple (voir barème des suppléments).
- Une seule performance réalisée : ajouter à cette note de résultats un supplément simple (voir barème des suppléments).
- Si aucune performance n'est enregistrée : ajouter au classement de la liste support, la pénalité simple.

Les demandes doivent être adressées à la FFS avant le 31 Mai en joignant :

- un certificat médical,
- la période pendant laquelle le coureur n'a pas couru.

Autres cas:

Ces cas seront exceptionnels et devront faire l'objet d'une demande justificative précise. La demande de statut de blessé doit être présentée au centre de calcul avant le 31 mai.

Transmission des Epreuves :

Le D.T. est le garant pour la FFS que les épreuves se dérouleront en conformité avec les règlements FFS.

La transmission des résultats à la FFS doit être faite le plus rapidement possible pour affichage sur le site Internet de la fédération.

☞ Voir rubrique [Fédération/Règlementation/Informatique et Chronométrage] « **Directives Techniques** » <http://www.ffs.fr/pdf/reglements/INFORMA/FFSreg-inf1a.pdf>